

BAUX KATHLEEN
Résidence Les Oustalous,
Bât. La Palombière, App. 47,
57 rte d'Espagne, 31100 TOULOUSE

Chambre des Appels Correctionnels
Madame Claudine FORKEL
Présidente de Chambre
Cour d'Appel de PARIS
10 bd du Palais, 75001 PARIS

CONCLUSIONS SUR L'ELEMENT NOUVEAU N°21

**Activité nucléaire de la seconde guerre mondiale à l'ONIA
et à la Poudrerie Nationale de Toulouse**

POUR La partie civile **Kathleen BAUX**, N° 2052, 57 route d'Espagne, 31100 TOULOUSE
P.C. n°261 au procès de 1^{ère} instance

CONTRE **SOCIETE GRANDE PAROISSE**
Monsieur SERGE BIECHLIN
Prévenus

SCP SOULEZ-LARIVIERE, Avocats au Barreau de PARIS
SCP MONFERRAN, Avocats au Barreau de TOULOUSE

EN PRESENCE :

Du **MINISTERE PUBLIC**
Des **PARTIES CIVILES**

PLAISE A LA CHAMBRE CORRECTIONNELLE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Sur l'activité nucléaire connue de l'ONIA...

Il est connu que l'ONIA a produit de l'eau lourde pour les besoins civils et militaires du Commissariat à l'Energie Atomique de 1958 à 1963. A l'instar de la Société d'Azote de Norvège avant 1940, profitant d'une installation électrique industrielle exceptionnelle et de la production azotée de l'ONIA, le Sud-est de l'usine a été le siège d'une unité de fabrication d'eau lourde unique en France (Cf. **Article du Sénat de 1958, Annexe 01**, Cf. **Rapport du CEA de 1961, Annexe 02, Photographie aérienne ONIA, Annexe 03**).

Une partie de cette production d'eau lourde était stockée dans le camp militaire des Sables à Portet-sur-Garonne près de l'usine des eaux de Clairfond, secteur des anciens puits d'eau potable d'où partait l'ancienne conduite d'eau de 1900 traversant le site AZF (Cf. **Article n°45 de l'ARCEA p1-3, Annexe 04 et Cf. Plan du réseau d'eau de 1900 et Témoignage du camp de Clairfond, Annexe 05**).

Les murs des bâtiments de cette usine d'eau lourde étaient toujours présents en 2001 et servaient à de simples stockages de la production du Sud de l'usine comme la mélamine. Arrêtée après 1963, cette production a été assurée à la fin des années 1960 par l'usine AZF de Mazingarbe. Le bâtiment 481 de l'usine AZF dit « à eau lourde » a notamment été utilisé en janvier 2003 pour la reconstitution du premier scénario proposé par le collège de D. Van Schendel et F. Barat et son pelletage très odorant de 150 kg de DCCNa par l'employé de la Surca (pièce D3024 p50).

Sur l'activité nucléaire méconnue de l'ONIA et de la Poudrerie Nationale de Toulouse...

Cependant, un document écrit le 8 avril 2015 par l'ingénieur du CEA, Michel Rostaing, dans la revue de l'Association des Retraités du Commissariat à l'Énergie Atomique confirme « **qu'en 1960 des quantités de 2 à 3 tonnes d'eau lourde par an ont été produites sur ce site toulousain que les allemands avaient sélectionné en 1943 en construisant une grande enceinte souterraine au centre du site industriel en prévision d'une production dès fin 1944 qui n'eut jamais lieu** ». (Cf. Article no 45 de l'ARCEA 2015 p4, Annexe 06)

Les rapports de la **mission de renseignement ALSOS menée par les Etats-Unis** dans le cadre du projet Manhattan révèlent que **31 tonnes d'uranium destinés aux expérimentations nucléaires ont été découvertes le 11 octobre 1944 à la Poudrerie de Toulouse** lors de la mission dirigée par le colonel américain Boris Pash (Cf. ***Extrait du récit du Colonel Pash dans « The ALSOS Mission », Annexe 07***). Ce tonnage faisait parti d'un stock d'environ 1000 tonnes d'uranate issues des mines du Congo Belge, valorisées par la Belgique et récupérées par les allemands en 1940. Selon les rapports de la mission ALSOS, **sur les 80 tonnes d'Uranium** que les allemands ont réussi à transférer vers le Sud de la France, **seuls ces 31 tonnes** ont été retrouvées à Toulouse.

Ces informations confirment donc que l'ONIA (AZF) lié à l'activité de la Poudrerie Nationale (SNPE) a été le siège de constructions souterraines destinées à des **projets d'activités militaires particuliers lors de la seconde guerre mondiale qui sont encore méconnues à ce jour**.

Les experts judiciaires n'ont jamais mentionné ces éléments historiques concernant l'activité nucléaire de l'usine de l'ONIA et de la Poudrerie de Toulouse entre 1940 et 1944 lors de l'occupation allemande de la France.

Ne m'étant pas penchée sur le problème de l'eau lourde et de l'énergie nucléaire auprès des archives militaire de Châtelleraut, tout ce travail de recherche reste à faire. Sans collecte exhaustive de **tous ces éléments souterrains de l'usine AZF**, et sans connaissance de l'usage qui en a été fait depuis 1940, aucune des conclusions des rapports des experts judiciaires, sur l'absence du rôle du passé historique de cette usine dans l'explication de la catastrophe, ne peut être validée.

Ces faits nouveaux, sur les structures souterraines de l'usine AZF et l'activité nucléaire de l'ONIA, sont révélés dans cet élément nouveau n°21 complétant les 20 premiers éléments nouveaux communiqués à la Cour d'Appel de Paris, le 24 janvier 2017.

Ceci justifie une réouverture de la procédure après avoir saisi la chambre d'instruction, réellement nécessaire pour la manifestation de la vérité.

Rejetant toutes conclusions contraires comme injustes ou infondées,

Par application des dispositions des articles 463 et 512 du Code de Procédure Pénale,

PAR CES MOTIFS

- ***Je demande à la Cour d'Appel de Paris d'acter l'introduction des pièces nouvelles sur l'historique nucléaire de l'ONIA et de la Poudrerie Nationale : Article de la revue d'ARCEA et récit du colonel Boris Pash sur sa mission ALSOS à Toulouse.***

- ***Je demande à la Cour d'Appel de Paris d'acter le fait que les experts judiciaires n'ont jamais mentionné ces éléments historiques concernant l'activité nucléaire de l'usine de l'ONIA et de la Poudrerie de Toulouse entre 1940 et 1944 et la présence de structures souterraines sous AZF destinées à des projets nucléaires allemands révélés par un ancien ingénieur du CEA.***
- ***Faute de disposer de tous les éléments techniques et historiques concernant les terrains de l'usine AZF où a eu lieu l'explosion du hangar 221, il est ainsi demandé à la Cour de statuer sur sa compétence pour juger sur le fond dans le cadre de cette ordonnance de renvoi dont les qualifications n'ont plus de fondement, ni de motivations (Cf. l'article 222-23 du code pénal).***
- ***Cinq experts judiciaires liés directement à la Direction des Applications Militaires du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA-DAM) ont eu un rôle majeur dans les travaux pluridisciplinaires de l'instruction et des procès AZF. Il s'agit de Serge Dufort et Maurice Leroy en chimie, Bruno Feignier en sismologie, Olivier Sèbe sismologue informaticien du collège d'experts de M. Lacoume, et enfin, de Didier Bergues du centre de Gramat (DGA) intégré au CEA-DAM depuis 2010. Je demande à la Cour d'Appel de Paris de statuer sur l'indépendance du collège des experts judiciaires vis à vis de cette entité de recherche militaire qu'est le CEA-DAM.***

Ces demandes font suite

- aux remarques de mes conclusions déposées le 24 janvier 2017 à la Cour d'Appel de Paris et aux éléments techniques nouveaux communiqués dans ces conclusions :

Cf. ***2017-01-24 - Annexes EN 14 - Absence des données militaires dans le dossier judiciaire.pdf, Annexe 08,***

- à la liste de mes questions à l'expert Valérie Gouetta transmises à la Cour d'Appel de Paris les 8 et 21 février 2017 avant ses auditions :

Cf. ***2017-02-09 Questions aux experts GOUETTA et NICOLAS DE LAMBALLERIE - Sous-sol H221.pdf, Annexe 09*** et

Cf. ***2017-02-23 Questions aux experts GOUETTA et NICOLAS DE LAMBALLERIE.pdf, Annexe 10***

Fait à Toulouse, le 27 avril 2017, **Kathleen BAUX**